



Coordination des Syndicats CGT de SGE

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

La CGT signe l'accord salarial En obtenant une dernière avancée

Certes, rien n'est parfait et on est loin de nos revendications décidées avec les salariés... Mais suite à la consultation que nous avons lancée sur les 6 sites de production, nous avons eu plus de 600 retours avec 85 % des salariés consultés s'exprimant "pour" la signature.

Une fois de plus, nous avons fait la démonstration que "Revendications", "Action", "Négociation" sont le triptyque gagnant des relations sociales à Verallia.

La CGT a proposé à la CFDT de faire une demande unitaire de dernière minute avant d'apposer notre signature. **Nous avons demandé que la prime de transport soit augmentée comme les salaires, soit 1,7 %.**

La direction acceptant cette demande, la CGT a signé l'accord.

Maintenant, RDV le 5 mars en grève et en manifestation pour combattre la grande précarité qui s'annonce !

Nous sommes confrontés à des enjeux d'un tout autre niveau avec l'accord de flexisécurité qui a été signé le 11 janvier dernier. Et là, TOUS les salariés sont concernés !!!

Quelques explications sur cet accord scélérat :

- *En cas de difficultés économiques, l'employeur pourra :*
 - => Réduire le salaire pendant 2 ans...
 - => Augmenter le temps de travail sans le rémunérer...
- *Pendant les arrêts / réfections de four :* l'employeur pourra vous obliger à être mobile sur un autre site (Seulement en France ? ou dans le groupe donc aussi à l'étranger !? quelles limites ?)

Le 5 mars, la CGT Verallia sera encore unitaire, mais cette fois avec FO, pour rassembler toujours plus largement les salariés dans la lutte qui leur permettra de gagner.

La CGT c'est cela :

- Construire des revendications cohérentes pour tous les salariés
- Avoir une démarche unitaire sur la base des revendications construites "Pour" et "dans l'intérêt" des salariés
- Agir avec les salariés pour qu'ils appuient les militants qui portent et défendent ces revendications

Cet accord donne des avancées aux patrons immédiatement !

Les avancées pour les salariés sont toutes renvoyées à plus tard !

(D'autres négociations auront lieu, rien n'est délimité aujourd'hui)

Il s'agit donc d'un accord de flexibilité... mais sûrement pas de sécurisation pour les salariés !

**Alors le 5 mars, avec la CGT, FO, Solidaires et FSU,
Faites très massivement grève et manifestez à proximité de chez vous**

Besoin d'informations complémentaires ? <http://www.cgt.fr/>

Et n'hésitez pas à adhérer à la CGT... Vous devez renforcer le syndicalisme pour gagner des droits nouveaux. Bonne nouvelle, tous les salariés peuvent déduire 66% de la cotisation syndicale de leurs impôts, et maintenant, pour ceux qui ne paient pas d'impôts sur le revenu, il y a un crédit d'impôt de 66% également.

Prochaine paritaire prévue le 12 avril sur intéressement et pénibilité